Conseil municipal du lundi 21 septembre 2026
Procès-verbal

Le Conseil Municipal, convoqué le 15 septembre 2026, s'est réuni en séance publique, à l'Espace Victor Hugo – place Boudin Desvergées à Lisieux, le lundi 21 septembre 2026 à 19h30, sous la présidence de M. Sébastien LECLERC, Maire.

Date de la convocation : 15 septembre 2026.
Affichage sur la borne interactive de la Mairie et sur son site internet à compter du même jour.
Membres en exercice : 33
Présents : 28 Votants : 33

Etaient présents :
M. LECLERC
Mme DIJOLS
M. BRIARD
Mme GODEY
M. LEPINE
M. OTHON
Mme VERHAEGHE
Mme PERINI
M. SELLE
Mme LECOURT
Mme GREFFET
Mme COTTRON
M. DELANOË
M. PHILIPPE
M. GRIVEL
M. DESMONTS
M. TOURNABIEN
Mme GARNIER
Mme DIESSLER
Mme MULLER
M. CAREL
M. BOUSSELMA
M. MERCIER
Mme RAYNAUD
M. MOTTIER
Mme PREVOST
M. DEMORÉ
M. TRUFFAUT

Avaient donné pouvoir : Mme HAVARD à M. TRUFFAUT ; Mme LANNIER à Mme GODEY ; Mme LEGER à M. BRIARD ; Mme LEJEUNE à Mme DIJOLS ; M. MESNIL à M. SELLE.

Secrétaire de séance : Mme Beriwan DIESSLER (Approbation à l'unanimité)

-*-*-*-*-

CONSEIL MUNICIPAL

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU LUNDI 21 SEPTEMBRE 2026 – 19H30

Propos introductifs de M. le Maire

Approbation du procès-verbal de la séance du 7 juillet 2026

1) – FINANCES

DÉLIBÉRATION 2026-104 Commission communale des impôts directs - proposition de la liste des contribuables	Rapport présenté par **M. LEPINE**

2) – DOMAINE & PATRIMOINE

DÉLIBÉRATION 2026-105 Nouveau programme national de renouvellement urbain – déclassement et vente, à la société Hurban, de la parcelle cadastrée section BO n° 223p sise square Claude Monet - création d'un centre commercial unique	Rapport présenté par **Mme VERHAEGHE**
DÉLIBÉRATION 2026-106 Cinéma multiplexe – choix du lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt – engagement de cession des parcelles cadastrées az0098 et az0099 sises 41 rue de paris à Lisieux	Rapport présenté par **M. LECLERC**
DÉLIBÉRATION 2026-107 Rue du général Leclerc – effacement coordonné des réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage public et de télécommunication – étude préliminaire	Rapport présenté par **M. BRIARD**
DÉLIBÉRATION 2026-108 Cathédrale Lisieux 2035 – plan d'action de la campagne de mécénat et contreparties des dons	Rapport présenté par **Mme DIJOLS**

3) - POLITIQUES PUBLIQUES

DÉLIBÉRATION 2026-109 Opération de recensement de la population – année 2027	Rapport présenté par **M. LEPINE**
DÉLIBÉRATION 2026-110 Budget de l'exercice 2026 – attribution des subventions aux associations dans le cadre de l'académie des sports	Rapport présenté par **M. GRIVEL**
DÉLIBÉRATION 2026-111 Subvention exceptionnelle à l'association escrime Lisieux	Rapport présenté par **Mme GARNIER**
DÉLIBÉRATION 2026-112 Subvention exceptionnelle à l'association union nationale des combattants	Rapport présenté par **Mme GODEY**
DÉLIBÉRATION 2026-113 Subvention exceptionnelle à l'association chore'art	Rapport présenté par **Mme GARNIER**
DÉLIBÉRATION 2026-114 Associations sportives subventions exceptionnelles – versement année 2026	Rapport présenté par **M. GRIVEL**

4) – VIE INSTITUTIONNELLE

DÉLIBÉRATION 2026-115 Commission locale d'évaluation des charges transférées - désignation du représentant de la ville	Rapport présenté par **M. DESMONTS**

5) – RESSOURCES HUMAINES

DÉLIBÉRATION 2026-116 Mise à disposition d'un fonctionnaire territorial auprès de la commune de Beynes	Rapport présenté par **Mme VERHAEGHE**
DÉLIBÉRATION 2026-117 Tableau des emplois permanents – mise à jour et tableau des effectifs – modification n°2	Rapport présenté par **Mme VERHAEGHE**

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL

Décisions du Maire

INFORMATIONS DE M. LE MAIRE

--*-*-*-*

PRÉAMBULE

Intervention de M. Sébastien Leclerc
Maire de Lisieux

Mes chers collègues,

Après la pause estivale, nous voici de retour pour un conseil municipal de rentrée.

Avant de débuter nos travaux de ce soir, permettez-moi de revenir tout d'abord sur la disparition de Madame Yvette Roudy.

Maire de Lisieux de 1989 à 2001, plusieurs fois députée du Calvados, Yvette Roudy a marqué Lisieux, tout comme elle a marqué la cause des femmes au niveau national. Militante dans l'âme, Yvette Roudy savait utiliser sa force politique pour faire avancer les dossiers qu'elle portait.

Ce fut vrai au ministère, sous la présidence de François Mitterrand, comme ici à Lisieux où ses douze années de mandats restent marquées par des avancées majeures pour notre Ville : la médiathèque, l'IUT, la piscine, la rocade, pour ne citer que ces quatre dossiers les plus emblématiques de son action.

Nous aurons prochainement l'occasion de lui rendre un hommage particulier en baptisant de son nom : « Esplanade Yvette Roudy », l'espace se trouvant le long du boulevard Carnot, qui réunit l'IUT, les logements Michelet et le Nautile.

Je tiens à renouveler devant vous l'hommage que toute la ville lui doit. J'ai adressé en notre nom à tous nos chaleureuses pensées à sa famille, à ses proches, à ses collaborateurs. Et je vous demande d'observer une minute de silence en sa mémoire.

Les mois que nous venons de passer resterons dans notre mémoire. Les températures inédites que nous avons connu en Normandie nous forcent à nous interroger sur nos priorités politiques. Nous ferons, dans le cadre du prochain budget, des propositions pour continuer à adapter notre ville, nos écoles, nos logements à cette évolution du climat.

J'en viens maintenant au conseil municipal de ce soir. Je souhaite vous signaler deux délibérations particulièrement importantes à mes yeux.
D'abord, dans le cadre du NPNRU, le projet de centre commercial unique.

Le NPNRU de Hauteville est un dossier engagé depuis 11 ans déjà. Et en une décennie, les modes de vie évoluent, parfois plus rapidement qu'on ne l'imagine. Il en est ainsi de l'activité commerciale où ceux qui tiennent un commerce savent pertinemment que les vérités d'hier ne seront pas forcément celles de demain et où il faut continuellement savoir s'adapter.

C'est ainsi que plusieurs partenaires du projet NPNRU nous ont alerté sur les difficultés qu'il y aurait à faire perdurer dans le temps deux centres commerciaux à seulement un kilomètre de distance. D'où ce projet de centre commercial unique, au milieu du quartier, pour offrir aux habitants un pôle commercial et de services qui soit fort, animé. Et pour aussi offrir aux commerçants qui feront ce choix un cadre d'activité qui soit porteur d'avenir. Nous aurons donc ce soir à vendre la parcelle du futur "CCU" à un promoteur.

Seconde délibération signalée, celle sur le Multiplexe.

C'est un sujet attendu par de nombreux Lexoviens et même au-delà par les habitants de l'Agglomération. Le dossier était complètement enlisé en 2020. Il a ensuite fallu voir si l'industrie cinématographique se relèverait de l'épidémie de covid et de ses conséquences économiques. Une fois cela acquit, nous avons fait déconstruire, dépolluer le site du futur Multiplexe. Dans un premier temps, nous avions envisagé de vendre le terrain "de gré à gré". Puis l'idée d'un Appel à Manifestation d'Intérêt a vu le jour, pour permettre à la fois de la transparence mais aussi une mise en concurrence. Nous sommes donc en mesure, ce soir, de vous faire une proposition qui permettra à la Ville de Lisieux de se doter d'un Multiplexe moderne dans des conditions très intéressantes.

Avant de terminer mon propos et d'entamer l'ordre du jour, je voudrais vous faire part d'une préoccupation forte que j'ai actuellement.

Je suis très inquiet de l'envolée brutale du prix des carburants et par les conséquences que cela peut avoir sur la vie de tout un chacun. D'abord dans un budget familial, où la voiture est presque toujours indispensable quand on habite en milieu rural. Mais aussi pour tous nos artisans, entrepreneurs, qui rognent sur leurs marges mais qui vont peut-être et malheureusement commencer à se poser la question de savoir si il n'est pas vain de vouloir continuer à travailler.

Enfin pour toute notre économie où les prix vont se trouver chahuté et où la récession nous guette si les prix anormalement élevés perdurent.

Et puis je voudrais vous dire que je suis tout autant sidéré par l'absence de réponse, l'absence même de prise de conscience de nos pouvoirs publics, du gouvernement. Depuis 10 ans, plusieurs taxes ont été lourdement augmentées. Là-dessus, vous avez l'anomalie française où l'Etat prélève de la TVA sur le montant des taxes qu'il fixe lui-même. J'espère vraiment, mais en réalité je suis peut-être trop optimiste, que nos grands dirigeants nationaux vont se rendre compte de la gravité du problème économique et social qui est tout juste devant nous si aucune mesure n'est prise dans les jours et semaines qui viennent.

Sur ce constat, je vous propose d'entamer notre ordre du jour.

-*-*-*-*-*-

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 JUILLET 2026

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé.

--*-*-*-*

DÉLIBÉRATION 2026-104 Commission communale des impôts directs - proposition de la liste des contribuables

---

À la suite du renouvellement général du Conseil municipal, il convient de procéder au renouvellement de la Commission communale des impôts directs, conformément à l'article 1650 du Code général des impôts.

Présidée par le Maire ou par l'adjoint délégué, cette commission comprend, dans les communes de plus de 2 000 habitants, huit commissaires titulaires et huit commissaires suppléants. Leur mandat court jusqu'au renouvellement général suivant du Conseil municipal.

Les commissaires sont désignés par le directeur départemental des finances publiques à partir d'une liste de contribuables dressée par le Conseil municipal. Cette liste doit comporter un nombre de personnes double de celui des commissaires appelés à siéger, soit seize personnes proposées comme commissaires titulaires et seize personnes proposées comme commissaires suppléants.

Les personnes proposées doivent être âgées d'au moins dix-huit ans, jouir de leurs droits civils, être inscrites aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisées avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exercice des missions confiées à la commission. Elles doivent être de nationalité française ou ressortissantes d'un État membre de l'Union européenne. La composition de la commission doit également assurer une représentation équilibrée des femmes et des hommes.

La Commission communale des impôts directs intervient notamment dans l'évaluation des propriétés bâties et non bâties et formule des avis sur les modifications affectant les valeurs locatives servant de base aux impositions directes locales.

Sur le rapport de M. LEPINE, le Conseil Municipal :

- DRESSE la liste des contribuables proposée pour la désignation des huit commissaires titulaires et des huit commissaires suppléants de la Commission communale des impôts directs, telle qu'elle figure en annexe à la présente délibération ;

- CHARGE le Maire de transmettre cette liste au directeur départemental des finances publiques afin qu'il procède à la désignation des membres de la Commission communale des impôts directs ;

- AUTORISE le Maire ou son représentant à accomplir l'ensemble des formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- DIT qu'ampliation de la présente délibération sera transmise au Sous-préfet de Lisieux et au Trésorier principal de Lisieux.

La délibération, mise au vote, est adoptée comme suit :

- **33 POUR** : Hessam BOUSSELMA, Johnny BRIARD (P), Clément CAREL, Nathalie COTTRON, Laurent DELANOË, Jean-René DESMONTS, Beriwan DIESSLER, Nathalie DIJOLS (P), Morgane GARNIER, Cindy GODEY (P), Monique GREFFET, Xavier GRIVEL, Sébastien LECLERC, Corinne LECOURT, Florian LÉPINE, Laëtitia MULLER, Vincent OTHON, Angélique PÉRINI, Guillaume PHILIPPE, Emilie PREVOST, Hervé SELLE (P), Bruno TOURNABIEN, Caroline VERHAEGHE, Dominique DEMORÉ, Paul MERCIER, Jean-Marc MOTTIER, Isabelle RAYNAUD, Olivier TRUFFAUT (P).
- **0 CONTRE**
- **0 ABSTENTION**

DÉLIBÉRATION 2026-105 Nouveau programme national de renouvellement urbain – déclassement et vente, à la société Hurban, de la parcelle cadastrée section BO n° 223p sise square Claude Monet - création d'un centre commercial unique

La délibération n° 2025-54 du 12 mai 2025 a autorisé la désaffectation à compter du 31 juillet 2026, d'une partie de la parcelle sise square Claude Monet à Lisieux, pour environ 7 000 m^2, actuellement affectée à un usage d'espaces verts et de stationnement.

Elle a également autorisé Monsieur le Maire à signer une promesse de vente avec la Société HURBAN PARTNERS pour la réalisation d'un projet de commerces-services-médical sur cette parcelle.

Le périmètre a depuis été précisé et représente désormais environ 6 100 m^2.

Des barrières clôturent depuis le 31 juillet 2026 l'emprise du futur projet « commerces-services-médical », ce qui a été constaté par un Commissaire de justice.

Ainsi, le Conseil municipal est invité à :

- Prononcer le déclassement d'une partie de la parcelle cadastrée section BO n° 223, et des parcelles BO n° 50, 51, 54 en partie, 55, 56 et 57, soit environ 7 000 m^2, pour les extraire du domaine public de la Ville ;

- Autoriser la vente définitive de ces parcelles au prix de 30 €/m^2 à HURBAN PARTNERS.

Sur le rapport de Mme VERHAEGHE, le Conseil Municipal :

- CONSTATE la désaffectation et prononce le déclassement d'une partie de la parcelle cadastrée section BO n° 223, et des parcelles BO n° 50, 51, 54 en partie, 55, 56 et 57 pour environ 7 000 m^2 ;

- CONFIRME la cession à HURBAN PARTNERS des parcelles susvisées, selon les numéros cadastraux précisés ou selon toutes nouvelles numérotations qui feraient suite à l'intervention d'un géomètre pour les besoins du projet, pour environ 6 100 m^2 pour un montant de 30 €/m^2 ;

- AUTORISE le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué au Logement, à l'Urbanisme et aux Ressources Humaines à signer la vente avec la Société HURBAN PARTNERS ou toutes personnes physiques ou morales qu'il lui plaira de se substituer ;

- PRÉCISE que l'Etude BODARD et BROHIER, Notaires à Lisieux, sera chargée de l'établissement de l'acte de vente. Les frais d'acte ainsi que les frais de géomètre seront pris en charge par la Société HURBAN.

La délibération, mise au vote, est adoptée comme suit :

- **26 POUR** : Hessam BOUSSELMA, Johnny BRIARD (P), Clément CAREL, Nathalie COTTRON, Laurent DELANOË, Jean-René DESMONTS, Beriwan DIESSLER, Nathalie DIJOLS (P), Morgane GARNIER, Cindy GODEY (P), Monique GREFFET, Xavier GRIVEL, Sébastien LECLERC, Corinne LECOURT, Florian LÉPINE, Laëtitia MULLER, Vincent OTHON, Angélique PÉRINI, Guillaume PHILIPPE, Hervé SELLE (P), Bruno TOURNABIEN, Caroline VERHAEGHE.
- **7 CONTRE :** Dominique DEMORÉ, Paul MERCIER, Jean-Marc MOTTIER, Isabelle RAYNAUD, Olivier TRUFFAUT (P), Emilie PREVOST.
- **0 ABSTENTION**

DÉLIBÉRATION 2026-106 Cinéma multiplexe – choix du lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt – engagement de cession des parcelles cadastrées az0098 et az0099 sises 41 rue de paris à Lisieux

Par une délibération n° 2025-121 du 24 novembre 2025, le conseil municipal de Lisieux a décidé de lancer un appel à manifestation d'intérêt (AMI) afin de sélectionner un acquéreur pour le terrain situé 41 rue de Paris, dans le but d'y édifier un cinéma.

Pour mémoire, ce terrain cadastré parcelles AZ n°98 et 99 appartient aujourd'hui à l'Etablissement Public Foncier de Normandie (EFPN), qui a procédé à sa dépollution à la

demande de la Ville. La Ville doit donc procéder à son rachat avant toute cession à un opérateur privé, étant précisé qu'une cession directe entre l'EPFN et un tel opérateur n'est pas autorisée.

La Ville a été accompagnée dans la procédure d'AMI par le cabinet de conseil HEXACOM, qui avait réalisé dans un premier temps une étude du marché cinématographique de Lisieux, dont il résultait que « le *marché cinématographique potentiel de la [Zone d'Influence Cinématographique] de Lisieux est estimé entre 195 000 et 210 000 entrées annuelles* » et qui soulignait « *la pertinence d'un projet de cinéma moderne de 8 salles capable de capter un marché autour de 200 000 entrées* ».

Cet AMI a été publié le 3 décembre 2025 sur le site de la Ville, ses réseaux sociaux, et dans l'hebdomadaire spécialisé « *Le Film Français* » dans son numéro 4212 du 19 décembre 2025. L'échéance pour la remise des projets a été fixée au 20 janvier 2026.

Les critères de sélection portés dans l'appel à manifestation d'intérêt étaient les suivants :

- Expérience du candidat (capacités professionnelles, financières, techniques et références) : 25 %
- Qualité de la construction économique et financière du projet et montant de l'offre d'achat du terrain : 20 %
- Qualité de l'offre cinématographique et d'animation : 20 %
- Méthodologie d'organisation du projet : 15 %
- Démarche de développement durable pour l'exécution du projet : 5 %
- Diversification des usages du cinéma : 5 %
- Ambition architecturale du cinéma : 5 %
- Cohérence du planning : 5 %

Les offres des Cinémas Reynaud, de Cinéville et du groupe Majestic ont été reçues et analysées. Cette phase d'analyse a donné lieu à la réunion de la commission d'appel d'offre, spécialement mandatée à cet effet par la délibération du 24 novembre 2025 susvisée.

En synthèse, la candidature du groupe Majestic a été écartée dès le stade de l'analyse initiale en raison du caractère incomplet de son dossier, qui ne satisfaisait pas aux exigences minimales fixées par l'AMI. Les Cinémas Reynaud et Cinéville ont été auditionnés deux fois par la commission d'appel d'offre les 28 avril et 8 juin 2026, ce qui a permis de confirmer et d'approfondir les réponses déjà apportées par écrit.

Ainsi, les Cinémas Reynaud se sont associés au groupe Noé Cinémas, ils proposent la construction d'un multiplex de six salles avec 800 à 850 places pour un coût global de 7 253 100 € HT, dont 1 275 000 € provenant des aides des collectivités locales. Leur offre d'achat du terrain s'élève à 400 000 € net vendeur.

La SAS Cinéville propose pour sa part la construction d'un multiplex de six salles avec 900 à 950 places pour un coût global de 9 100 000 € HT dont 1 300 000 € provenant des aides des collectivités locales. Leur offre d'achat du terrain s'élève à 250 000 € net vendeur. Enfin, il est à noter que Cinéville demande, dans le cadre des aides des collectivités locales, à ce que la Ville lui verse une subvention spéciale pour compenser le manque à gagner sur dix ans en cas de maintien en fonctionnement du cinéma Le Royal.

Ces deux candidats prévoient dans leurs offres, conformément aux règles d'urbanisme, la création sur le terrain d'un parking pour l'accueil des spectateurs, à leur charge.

Après analyse des offres, la commission a rendu un avis sur l'offre à retenir en faveur des Cinémas Reynaud associés à Noé Cinémas.

Il est par conséquent proposé d'une part de désigner les Cinémas Reynaud, associés au groupe Noé Cinémas, comme lauréats de l'appel à manifestation d'intérêt, et d'autre part de s'engager à leur céder les parcelles cadastrées AZ n°98 et 99 au prix de 400 000 € net vendeur.

Sur le rapport de M. LECLERC, le Conseil Municipal :

- DÉCIDE de désigner les Cinémas Reynaud, associés au groupe Noé Cinémas, comme lauréats de l'appel à manifestation d'intérêt ;

- S'ENGAGE à céder aux Cinémas Reynaud, associés au groupe Noé Cinémas, les parcelles cadastrées AZ n°98 et 99 à Lisieux au prix de 400 000 € net vendeur ;

- AUTORISE le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à l'attractivité commerciale, aux animations et à la communication, à signer tous actes et pièces en ce sens, et en particulier les promesse de vente et acte définitif de cession, avec les Cinémas Reynaud, associés au groupe Noé Cinémas, ou tout autre personne ou entité qu'il leur plaira de se substituer ;

- DIT que l'acte définitif de cession devra stipuler une échéance précise pour le dépôt par l'acheteur des demandes d'autorisation d'urbanisme, dans la situation où une telle autorisation n'aurait pas été obtenue antérieurement, et pour le commencement d'exécution des travaux, ainsi qu'une clause résolutoire en cas de non-respect manifeste de l'offre faite à la Ville.

La délibération, mise au vote, est adoptée comme suit :

- **32 POUR** : Hessam BOUSSELMA, Johnny BRIARD (P), Clément CAREL, Nathalie COTTRON, Laurent DELANOË, Jean-René DESMONTS, Beriwan DIESSLER, Nathalie DIJOLS (P), Morgane GARNIER, Cindy GODEY (P), Monique GREFFET, Xavier GRIVEL,

Sébastien LECLERC, Corinne LECOURT, Florian LÉPINE, Laëtitia MULLER, Vincent OTHON, Angélique PÉRINI, Guillaume PHILIPPE, Emilie PREVOST, Hervé SELLE (P), Bruno TOURNABIEN, Caroline VERHAEGHE, Dominique DEMORÉ, Jean-Marc MOTTIER, Isabelle RAYNAUD, Olivier TRUFFAUT (P).

- **0 CONTRE**
- **1 ABSTENTION :** Paul MERCIER.

DÉLIBÉRATION 2026-107 Rue du général Leclerc – effacement coordonné des réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage public et de télécommunication – étude préliminaire

Dans la continuité des travaux réalisés rue de Trouville et à venir rue Paul Banaston et rue Leroy Beaulieu, la Ville de Lisieux souhaite réaliser l'effacement coordonné des réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage public et de télécommunication rue du Général Leclerc.

Pour ce faire, elle a sollicité le concours du Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados (SDEC) pour procéder à l'étude préliminaire.

Les travaux consistent à créer de nouveaux réseaux électriques et de télécommunication sous voirie ou accotement en assurant le raccordement des usagers, sur une longueur de 720 mètres linéaires (électricité), 690 mètres linéaires (éclairage) et 770 mètres linéaires (télécom).

Ce projet permet de déposer 560 mètres linéaires de réseau aérien électrique en fils nus, réseau plus fragile face aux événements climatiques.

Le coût total de cette opération est estimé à 410 340,00 € TTC.

Les taux d'aides en vigueur à la date de lancement du projet de base du SDEC Énergie, sont de :

- 20 % du coût HT sur le réseau électrique (40 % pour la résorption des fils nus),
- 20 % du coût HT sur le réseau d'éclairage public et de télécommunication.

Sur ces bases, la participation communale est estimée à 270 696,00 € TTC, se décomposant comme suit :

- Électricité : 115 830,00 €
- Éclairage : 101 010,00 €
- Télécommunications : 53 856,00 €

Ce montant est susceptible d'évoluer en fonction de la nature du sous-sol, de modifications demandées lors de l'élaboration du projet définitif ou encore de changements dans les modalités d'attribution des aides.

La convention de délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage autorise le SDEC Énergie à enfouir le réseau aérien d'éclairage public.

Le renouvellement du mobilier urbain et son raccordement pourront être assurés par le groupement RÉSEAUX ENVIRONNEMENT/SPIE dans le cadre du marché n° 22MA017.

S'il n'était suivi d'aucun engagement de la Ville dans l'année de la programmation du projet, cela entraînerait le versement de la somme de 10 258,50 € (3 % du coût total HT), correspondant au coût des études réalisées par le SDEC Énergie.

Sur le rapport de M. BRIARD, le Conseil Municipal :

- CONFIRME que le projet d'effacement coordonné des réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage public et de télécommunication rue du Général Leclerc est conforme à l'objet de sa demande ;

- SOLLICITE l'examen du dossier en vue de son inscription au programme départemental d'intégration des ouvrages dans l'environnement ;

- SOUHAITE le début des travaux pour la période 2027 et informe le SDEC Énergie des éléments justifiant cette planification : poursuite de la résorption des fils électriques nus sur la commune ; regroupement avec les travaux d'effacement des réseaux rue Paul Banaston et rue Leroy Beaulieu la même année ;

- PREND ACTE que les ouvrages seront construits par le SDEC Énergie sauf le câblage de télécommunication par Orange, celui-ci restant propriétaire de son réseau ;

- S'ENGAGE à voter les crédits nécessaires en fonction du mode de financement choisi ;

- DÉCIDE d'inscrire le paiement de sa participation de 270 696,00 € TTC en section d'investissement ;

- S'ENGAGE à verser sa contribution au SDEC Énergie dès que les avis seront notifiés à la commune ;

- PREND NOTE que la somme versée au SDEC Énergie ne donnera pas lieu à récupération de TVA, sauf pour les travaux d'éclairage public ;

- S'ENGAGE à verser au SDEC Énergie le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non engagement de la commune dans l'année de programmation

de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3 % du coût total HT soit la somme de 10 258,50 € ;

- PREND NOTE que le coût de ce projet est susceptible d'évoluer en fonction de l'étude définitive, de la nature du sous-sol ou suite à des modifications demandées lors de l'élaboration du projet définitif ou encore de changements dans les modalités d'attribution des aides ;

- AUTORISE le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à la Propreté, aux Espaces publics et Mobilités, à signer la présente convention, ainsi que tous les actes nécessaires à la réalisation de ce projet.

La délibération, mise au vote, est adoptée comme suit :

- **33 POUR** : Hessam BOUSSELMA, Johnny BRIARD (P), Clément CAREL, Nathalie COTTRON, Laurent DELANOË, Jean-René DESMONTS, Beriwan DIESSLER, Nathalie DIJOLS (P), Morgane GARNIER, Cindy GODEY (P), Monique GREFFET, Xavier GRIVEL, Sébastien LECLERC, Corinne LECOURT, Florian LÉPINE, Laëtitia MULLER, Vincent OTHON, Angélique PÉRINI, Guillaume PHILIPPE, Emilie PREVOST, Hervé SELLE (P), Bruno TOURNABIEN, Caroline VERHAEGHE, Dominique DEMORÉ, Paul MERCIER, Jean-Marc MOTTIER, Isabelle RAYNAUD, Olivier TRUFFAUT (P).
- **0 CONTRE**
- **0 ABSTENTION**

DÉLIBÉRATION 2026-108 Cathédrale Lisieux 2035 – plan d'action de la campagne de mécénat et contreparties des dons

La cathédrale historique Saint-Pierre, classée Monument Historique depuis 1840 est un élément patrimonial majeur de la ville de Lisieux. Malgré les campagnes de travaux d'entretien et de restauration, menées depuis le XIX^{e} siècle, l'édifice présente aujourd'hui de nombreuses dégradations nécessitant une restauration générale.
Un plan prévisionnel de travaux, établi par une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage en 2023, prévoit une intervention s'échelonnant sur 10 ans et couvre essentiellement des travaux de sécurisation de l'édifice et la restauration complète des extérieurs.
En 2023, le coût estimatif de cette opération s'élevait à 14 millions d'euros HT.
Dans ce contexte, la Ville a engagé une campagne de mécénat destinée à mobiliser des financements complémentaires auprès des particuliers et des entreprises.

1. Plan d'actions de la campagne de mécénat

Afin de structurer la campagne et sa mise en œuvre un plan d'actions articulé autour de cinq axes a été défini :

- Axe 0 : Organiser la collecte des dons

Objectif : Mettre en place le cadre juridique de la collecte, son organisation et les partenariats associés.

- Axe 1 : Communiquer

Objectif : Développer des outils de communication efficaces pour rendre la campagne visible et accessible.

- Axe 2 : Faire connaître la cathédrale et la campagne

Objectif : Communiquer sur l'histoire de la cathédrale, le chantier de restauration, auprès des Lexoviens pour les rendre acteurs et prescripteurs du projet, auprès des visiteurs...
Renforcer l'attractivité et fédérer le public par des actions culturelles et évènementielles.

- Axe 3 : Mobiliser les entreprises et les acteurs économiques

Objectif : Mobiliser les acteurs économiques, locaux, régionaux, nationaux. Diversifier la provenance des dons.

- Axe 4 : Développer et renforcer les relations publiques

Objectif : Fédérer les acteurs, renforcer le rayonnement local, national et international.

Toutes les actions mises en place dans le cadre du plan d'actions de la campagne de mécénat engageront des lignes de crédits sur le budget annexe cathédrale.

Le plan d'actions est annexé à la présente délibération.

2. Les contreparties accordées au mécène

Le mécénat est un « soutien matériel apporté, sans contrepartie directe de la part du bénéficiaire, à une œuvre ou à une personne pour l'exercice d'activités présentant un intérêt général ». Toutefois, il est admis par l'administration fiscale l'attribution de contreparties indirectes à condition qu'il existe une disproportion marquée entre le montant du don et la valeur des contreparties accordées au mécène.
Les contreparties constituent ainsi des avantages offerts aux donateurs en complément au crédit d'impôts prévu par le Code général des impôts (articles 200, 200 bis et 238 bis du CGI). Si leur mise en place n'est pas obligatoire, c'est un levier utile pour mobiliser les donateurs, tout en valorisant leur engagement.

Pour les particuliers, la valeur des contreparties ne doit pas dépasser 25% du montant du don, dans la limite forfaitaire fixée par la réglementation fiscale en vigueur (73 € depuis 2021, ce seuil est fixé aux articles 23 N et 28-00 A de l'Annexe 4 du CGI).
Pour les entreprises, les contreparties accordées devront également respecter le principe de disproportion marquée entre la valeur du don et celle des avantages consentis (la limite de 25% est admise). Toutes les contreparties, matérielles ou immatérielles, reçues par l'entreprise doivent faire l'objet d'une valorisation financière effectuée par la Ville.
Conformément à la réglementation applicable, la Ville de Lisieux pourra accorder aux mécènes des contreparties indirectes dont la valeur est nettement disproportionnée à celle du don effectué au profit de la restauration de la cathédrale historique Saint-Pierre.
Il est ainsi proposé les contreparties suivantes, susceptibles d'évoluer selon les besoins de la campagne et dans le respect de la réglementation applicable.

Pour les particuliers :

Montant du don (à partir de)	**Donateur** **20 €**	**Ami** **50 €**	**Compagnon** **100 €**	**Bienfaiteur** **500 €**	**Mécène** **1 000 €**	**Grand Mécène** **5 000 €**	**Bâtisseur** **10 000 €**
Diplôme du mécène	●	●	●	●	●	●	●
Carte postale de « remerciement »	● *(par mail)*	● *(par courrier)*	● *(par courrier)*	● *(par courrier)*	● *(par courrier)*	● *(par courrier)*	● *(par courrier)*
Mention sur la page des donateurs du site internet	●	●	●	●	●	●	●
Remerciements dans le magazine municipal	●	●	●	●	●	●	●
Mention sur la plaque des donateurs	● *(pendant 6 mois)*	● *(pendant 1 an)*	● *(pendant 2 ans)*	● *(pendant 2 ans)*	● *(pendant 3 ans)*	● *(pendant 3 ans)*	● *(pendant 5 ans)*
Invitations à la soirée annuelle des mécènes *(2 ps)*		●	●	●	●	●	●
Visite privilège du lieu *(2 ps)* [1]			●	●	●	●	●
Rosier				●	●	●	●

Cadeau souvenir					•	•	•
Mention dans le discours des élus						•	•

[1] Forfait 2h de visite selon l'avancement des travaux et les possibilités : visite du chantier, rencontre avec l'architecte, visite insolite…Selon les possibilités le nombre de personnes peut être limité.

Pour les entreprises :

Montant du don (à partir de)	**Soutien** **1 000 €**	**Partenaire** **5 000 €**	**Mécène** **10 000 €**	**Grand Mécène** **50 000 €**	**Membre fondateur** **200 000 €**
Communication					
Logo de votre entreprise Sur la page des donateurs du site internet	•	•	•	•	
Sur la page d'accueil du site internet		•	•	•	
Dans la newsletter du chantier		•	•	•	
Sur un panneau de l'exposition temporaire annuelle			•	•	
Remerciements dans le magazine municipal	•	•	•	•	
Mention sur tous les supports de communication liés au chantier			•	•	
Mention de votre engagement Sur les réseaux sociaux	• *(1 post collectif)*	• *(1 post individuel)*	• *(1 post individuel)*	• *(1 post individuel)*	
Dans la newsletter du chantier *(1 article)*			•	•	
Dans le magazine municipal *(1 article)*				•	
Mention de votre entreprise dans les discours des élus		•	•	•	
Prise de parole lors d'un évènement officiel sur le chantier				•	
Mention sur la plaque des donateurs	• *(pendant 1 an)*	• *(pendant 2 ans)*	• *(pendant 5 ans)*	• *(pendant 10 ans)*	
Moments privilèges					
Invitations à la soirée annuelle des mécènes [1]	•	•	•	•	
Entrées gratuites pour un spectacle à Mozaïc [1]	•	•	•	•	

Visite privilège avec les salariés et/ou les collaborateurs [2]	● *(1 visite)*	● *(2 visites)*	● *(3 visites)*	● *(4 visites)*	
Invitation à un évènement dans le cadre du chantier [1] [3]			●	●	
Organisation d'un évènement sur-mesure pour l'entreprise sur le chantier [4]				●	
Espace privilégié					
Mise à disposition gracieuse de l'espace Saint Jacques [5]			● *(forfait 24H)*	● *(forfait 4 jours)*	
Sur mesure					
Sur mesure					●

[1] Le nombre d'invitations, aux évènements organisés par la Ville et d'entrées gratuites pour la saison culturelle à Mozaïc, sera fixé en fonction du montant du don et en concertation avec l'entreprise mécène.

[2] Forfait 2h de visite selon l'avancement des travaux et les possibilités : visite du chantier, rencontre avec l'architecte, visite insolite, etc. Selon les possibilités le nombre de personnes peut être limité.

[3] Cocktail d'inauguration, concert évènement, etc., selon l'état d'avancement du chantier et la programmation.

[4] Journée sur le chantier pour l'entreprise et ses salariés, participation au chantier, temps convivial, etc.

[5] La mise à disposition de l'espace ne devra pas être utilisée par l'entreprise mécène pour exercer une activité commerciale de vente de produits ou de services.

Il est précisé que :

- Les contreparties effectivement accordées seront strictement listées, quantifiées et valorisées dans la convention de mécénat signée entre la Ville et l'entreprise mécène ;

- La mention du logo de l'entreprise mécène sur les supports de communication de la Ville s'inscrira exclusivement dans le cadre d'une communication institutionnelle (et non commerciale) de l'entreprise.

Sur le rapport de Mme DIJOLS, le Conseil Municipal :

- APPROUVE le plan d'actions de la campagne de mécénat articulé autour de cinq axes ;

- APPROUVE les contreparties susceptibles d'être accordées aux mécènes, dans le respect des dispositions fiscales applicables au mécénat ;

- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les décisions relatives audit dossier et signer toutes les pièces s'y rapportant et nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

La délibération, mise au vote, est adoptée comme suit :

- **33 POUR** : Hessam BOUSSELMA, Johnny BRIARD (P), Clément CAREL, Nathalie COTTRON, Laurent DELANOË, Jean-René DESMONTS, Beriwan DIESSLER, Nathalie DIJOLS (P), Morgane GARNIER, Cindy GODEY (P), Monique GREFFET, Xavier GRIVEL, Sébastien LECLERC, Corinne LECOURT, Florian LÉPINE, Laëtitia MULLER, Vincent OTHON, Angélique PÉRINI, Guillaume PHILIPPE, Emilie PREVOST, Hervé SELLE (P), Bruno TOURNABIEN, Caroline VERHAEGHE, Dominique DEMORÉ, Paul MERCIER, Jean-Marc MOTTIER, Isabelle RAYNAUD, Olivier TRUFFAUT (P).
- **0 CONTRE**
- **0 ABSTENTION**

DÉLIBÉRATION 2026-109 Opération de recensement de la population – année 2027

En application de la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et de ses décrets d'application, le recensement de la population est organisé chaque année de janvier à février.

Pour les communes de 10 000 habitants et plus, cette collecte se déroule par sondage auprès d'un échantillon d'adresses établi par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (I.N.S.E.E) dans le Répertoire d'Immeubles Localisés (R.I.L.) et représentant 8 % des logements répartis sur l'ensemble du territoire communal.

Le recensement reste sous la responsabilité de l'Etat, la réalisation des enquêtes de recensement reposant sur un partenariat étroit entre la Ville et l'I.N.S.E.E.

La répartition des rôles est fondée sur l'expérience des recensements généraux. La commune prépare et réalise l'enquête de recensement et doit à ce titre :

- autoriser le Maire par délibération à être responsable de l'enquête de recensement ;

- recruter des agents recenseurs : il est proposé de désigner cinq agents recenseurs, soit auprès des agents titulaires et contractuels de la Ville qui seront alors rémunérés selon les conditions statutaires, soit par appel à candidature, rémunérés sur la base de la population INSEE N-1 :

- Indemnité journalière : 13.00 €
- Feuille de logement : 1.30 €
- Bulletin individuel : 1.30 €
- Chaque séance de formation obligatoire sera rémunérée forfaitairement 25.00 € par demi-journée ;
- Majoration supplémentaire de 100 € pour 50 % de logements enquêtés à la troisième semaine ;
- Majoration supplémentaire de 200 € pour 90 % de logements enquêtés à la cinquième semaine ;

- mettre à disposition des locaux, des matériels téléphoniques (fixes et portables) et informatiques ;

- autoriser le stationnement des agents recenseurs à titre gracieux durant la collecte du recensement.

En application de la présente délibération, un arrêté municipal sera préparé désignant, par délégation du Maire, Monsieur Olivier REYNS, agent administratif, coordonnateur des opérations et Mesdames Armelle BEAUDOIN, Mylène BINET adjointes au coordonnateur.

L'I.N.S.E.E. organise, contrôle la collecte des informations et fournit les imprimés. Il dispense la formation aux enquêteurs à raison de deux demi-journées. Il attribue une dotation forfaitaire calculée en fonction de la population légale en vigueur au 1er janvier N-1 et du nombre de logements publiés en juillet N-1 et d'un taux de réponse Internet fixé par arrêté. Pour mémoire, la dotation pour l'année 2026 était de 3717 € pour un taux de réponse par internet de 50.5 %.

Sur le rapport de M. LEPINE, le Conseil Municipal :

- ADOPTE le rapport ci-dessus exposé ;

- PREND ACTE du dispositif de recensement de la population Lexovienne ;

- CHARGE le Maire de la préparation et de la réalisation de l'enquête de recensement ;

- RECRUTE les agents recenseurs pour la période de janvier à février soit auprès des agents titulaires et contractuels de la Ville qui seront alors rémunérés selon les conditions statutaires, soit par appel à candidature, rémunérés selon les conditions statutaires, soit par appel à candidature, rémunérés sur la base de la population INSEE N-1 :
    - Indemnité journalière : 13.00 €
    - Feuille de logement : 1.30 €
    - Bulletin individuel : 1.30 €

- Chaque séance de formation obligatoire sera rémunérée forfaitairement 25.00 € par demi-journée ;
- Majoration supplémentaire de 100 € pour 50 % de logements enquêtés à la troisième semaine ;
- Majoration supplémentaire de 200 € pour 90 % de logements enquêtés à la cinquième semaine ;

- AUTORISE le Maire ou l'Adjoint délégué à la sécurité, aux finances et aux marchés publics à signer tout document se rapportant à cette affaire.

La délibération, mise au vote, est adoptée comme suit :

- **33 POUR** : Hessam BOUSSELMA, Johnny BRIARD (P), Clément CAREL, Nathalie COTTRON, Laurent DELANOË, Jean-René DESMONTS, Beriwan DIESSLER, Nathalie DIJOLS (P), Morgane GARNIER, Cindy GODEY (P), Monique GREFFET, Xavier GRIVEL, Sébastien LECLERC, Corinne LECOURT, Florian LÉPINE, Laëtitia MULLER, Vincent OTHON, Angélique PÉRINI, Guillaume PHILIPPE, Emilie PREVOST, Hervé SELLE (P), Bruno TOURNABIEN, Caroline VERHAEGHE, Dominique DEMORÉ, Paul MERCIER, Jean-Marc MOTTIER, Isabelle RAYNAUD, Olivier TRUFFAUT (P).
- **0 CONTRE**
- **0 ABSTENTION**

DÉLIBÉRATION 2026-110 Budget de l'exercice 2026 – attribution des subventions aux associations dans le cadre de l'académie des sports

Dans le cadre du budget 2026, une enveloppe relative aux interventions des associations dans le cadre de l'académie des sports est inscrite.

Il est proposé que chaque association perçoive un montant en fonction de leur niveau d'intervention sur l'année scolaire 2025-2026, soit les montants suivants :

Associations	Subvention proposée
Basket	1 180 €
Badminton	1 160 €
Tennis	2 000 €
Hand ball	2 000 €
Rugby	2 000 €
Athlétisme	1 240 €
Gymnastique	1 840 €
Retraite Active	580 €
Escrime	940 €

Football	400 €
Torball	440 €
Billard	100 €
Hockey	2 000 €
Batterie Fanfare	120 €

Le tableau en annexe témoigne du temps consacré par école.

Sur le rapport de M. GRIVEL, le Conseil Municipal :

- DÉCIDE de voter les montants attribués aux associations pour 2025-2026 conformément au tableau ci-dessous :

Associations	Subvention proposée
Basket	1 180 €
Badminton	1 160 €
Tennis	2 000 €
Hand ball	2 000 €
Rugby	2 000 €
Athlétisme	1 240 €
Gymnastique	1 840 €
Retraite Active	580 €
Escrime	940 €
Football	400 €
Torball	440 €
Billard	100 €
Hockey	2 000 €
Batterie Fanfare	120 €

- AUTORISE M. le Maire à signer les conventions d'attribution des sommes prévues entre la ville et les associations dans la limite des crédits prévus sur l'exercice 2026.

La délibération, mise au vote, est adoptée comme suit :

- **33 POUR** : Hessam BOUSSELMA, Johnny BRIARD (P), Clément CAREL, Nathalie COTTRON, Laurent DELANOË, Jean-René DESMONTS, Beriwan DIESSLER, Nathalie DIJOLS (P), Morgane GARNIER, Cindy GODEY (P), Monique GREFFET, Xavier GRIVEL, Sébastien LECLERC, Corinne LECOURT, Florian LÉPINE, Laëtitia MULLER, Vincent OTHON, Angélique PÉRINI, Guillaume PHILIPPE, Emilie PREVOST, Hervé SELLE (P), Bruno TOURNABIEN, Caroline VERHAEGHE, Dominique DEMORÉ, Paul MERCIER, Jean-Marc MOTTIER, Isabelle RAYNAUD, Olivier TRUFFAUT (P).
- **0 CONTRE**

- **0 ABSTENTION**
- **0 CONTRE**
- **0 ABSTENTION**

DÉLIBÉRATION 2026-111 Subvention exceptionnelle à l'association escrime Lisieux

Par courriel en date du 10 juin 2026, l'association ESCRIME LISIEUX a adressé à la Ville de Lisieux une demande de subvention exceptionnelle d'un montant de 2 000 € pour l'aider à financer son projet handisport.

En effet, depuis deux ans, cette association fait partie des clubs inclusifs (formation proposée par la Ville de Lisieux suivie par un éducateur et plusieurs dirigeants).

Depuis septembre 2024, un de ses jeunes licenciés est une personne à mobilité réduite, que l'association est parvenue à intégrer à l'un des groupes de l'école d'escrime. Néanmoins, chaque année, à l'occasion du Forum des associations, ce club se voit contraint de répondre par la négative aux personnes qui le sollicitent pour pratiquer l'escrime handisport.

C'est pourquoi, l'acquisition de deux fauteuils adaptés à la pratique de l'escrime et du dispositif Handifix permettra au club de prendre en compte les besoins spécifiques des personnes en situation de handicap moteur, et de proposer la pratique de l'escrime handisport en toute sécurité.

Cela vise à inclure les personnes en situation de handicap moteur dans les différents cours proposés (adultes loisirs et école d'escrime), à permettre aux valides de partager une activité physique avec des personnes en situation de handicap moteur, à accepter et valoriser les différences. En permettant à tous les tireurs de pratiquer l'escrime fauteuil, l'activité ne définit plus de normes mais considère tous les tireurs comme "normaux".
Le club a ainsi déjà fait l'acquisition du dispositif handifix fin 2025 pour un coût de 6 270 €, et souhaite maintenant acquérir dès que possible les deux fauteuils adaptés afin d'être en capacité de proposer l'escrime handisport la saison prochaine.

L'acquisition du système handifix a été possible grâce à l'aide de l'agence nationale du sport (1500€ pour le développement de la pratique), une aide de la société Sam Labigne (1000€), une aide d'Harmonie Mutuelle (2500€) et une aide du Crédit Agricole (750€). Le club a financé le solde (520€) sur ses fonds propres.

Le montant des deux fauteuils para-escrime s'élève à 4 198€. Une aide de de la Fondation MMA et de l'agence MMA de Lisieux est prévue.

En outre, afin de témoigner à cette association locale son soutien, et de ne pas fragiliser sa situation financière, la Ville de Lisieux propose de l'accompagner à titre exceptionnel à hauteur de 1 500 €.

Sur le rapport de Mme GARNIER, le Conseil Municipal :

- DÉCIDE d'accorder à l'association ESCRIME LISIEUX une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 500 € destinée à participer au financement de deux fauteuils de para-escrime ;
- DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice en cours ;
- AUTORISE Monsieur le Maire ou Madame l'Adjointe au Maire déléguée à la Vie associative à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La délibération, mise au vote, est adoptée comme suit :

- **33 POUR** : Hessam BOUSSELMA, Johnny BRIARD (P), Clément CAREL, Nathalie COTTRON, Laurent DELANOË, Jean-René DESMONTS, Beriwan DIESSLER, Nathalie DIJOLS (P), Morgane GARNIER, Cindy GODEY (P), Monique GREFFET, Xavier GRIVEL, Sébastien LECLERC, Corinne LECOURT, Florian LÉPINE, Laëtitia MULLER, Vincent OTHON, Angélique PÉRINI, Guillaume PHILIPPE, Emilie PREVOST, Hervé SELLE (P), Bruno TOURNABIEN, Caroline VERHAEGHE, Dominique DEMORÉ, Paul MERCIER, Jean-Marc MOTTIER, Isabelle RAYNAUD, Olivier TRUFFAUT (P).
- **0 CONTRE**
- **0 ABSTENTION**

DÉLIBÉRATION 2026-112 Subvention exceptionnelle à l'association union nationale des combattants

Par courrier en date du 6 juin 2026, l'association Union nationale des combattants a sollicité le soutien financier de la Ville de Lisieux, n'ayant pas été en mesure de déposer sa demande annuelle de subvention à la fin de l'année 2025.

Cette période ayant coïncidé avec la démission de son président, l'association n'a pas pu transmettre sa demande dans les délais impartis.

L'association est désormais présidée par Monsieur Philippe LOUVEL.

Elle sollicite ainsi, au titre de l'année 2026, une subvention exceptionnelle de 300 euros, correspondant au montant qui lui avait été attribué par la Ville en 2025.

Compte tenu de son action en faveur de la mémoire combattante et de sa participation aux cérémonies commémoratives organisées sur le territoire communal, la Ville de Lisieux propose de lui accorder, à titre exceptionnel, une subvention de 300 euros.

Sur le rapport de Mme GODEY, le Conseil Municipal :

- DÉCIDE d'accorder à l'association Union nationale des combattants une subvention exceptionnelle d'un montant de 300 euros ;

- DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice en cours ;

- AUTORISE Monsieur le Maire ou Madame l'Adjointe au Maire déléguée à la Vie associative à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La délibération, mise au vote, est adoptée comme suit :

- **33 POUR** : Hessam BOUSSELMA, Johnny BRIARD (P), Clément CAREL, Nathalie COTTRON, Laurent DELANOË, Jean-René DESMONTS, Beriwan DIESSLER, Nathalie DIJOLS (P), Morgane GARNIER, Cindy GODEY (P), Monique GREFFET, Xavier GRIVEL, Sébastien LECLERC, Corinne LECOURT, Florian LÉPINE, Laëtitia MULLER, Vincent OTHON, Angélique PÉRINI, Guillaume PHILIPPE, Emilie PREVOST, Hervé SELLE (P), Bruno TOURNABIEN, Caroline VERHAEGHE, Dominique DEMORÉ, Paul MERCIER, Jean-Marc MOTTIER, Isabelle RAYNAUD, Olivier TRUFFAUT (P).
- **0 CONTRE**
- **0 ABSTENTION**

DÉLIBÉRATION 2026-113 Subvention exceptionnelle à l'association chore'art

Par courriel en date du 5 juin 2026, l'association CHORE'ART a sollicité le soutien de la Ville de Lisieux en vue de la participation exceptionnelle d'une vingtaine de danseuses lexoviennes à la finale européenne de la Confédération Nationale de Danse, qui se déroulera à Madrid du 30 octobre au 3 novembre 2026.

En effet, à l'issue de la finale nationale vingt-six danseuses ont été qualifiées pour cette finale européenne.

Cette sélection représente une réussite remarquable tant pour ces jeunes artistes que pour l'association locale. Plus encore, ces élèves seront les seules représentantes de Lisieux, du Calvados et de toute la Normandie à participer à cette compétition européenne.

Elles porteront ainsi les couleurs de la ville et du territoire sur une scène internationale réunissant les meilleurs jeunes danseurs européens. Cette qualification est le fruit de nombreuses années de travail, d'investissement personnel, de rigueur et de passion. Elle récompense également le travail mené au quotidien par l'association auprès de plus de 200 adhérents, dans le but de rendre la pratique de la danse accessible au plus grand nombre tout

en accompagnant les élèves qui souhaitent s'engager dans une démarche d'excellence artistique.

Depuis de nombreuses années, cette association participe activement au dynamisme culturel de notre ville. Spectacles, animations, représentations, projets pédagogiques et participations à de nombreux événements locaux, témoignent de sa volonté constante de faire rayonner Lisieux bien au-delà de ses frontières.

À chacune de ses apparitions en concours régionaux et nationaux, elle met en avant son appartenance à la ville de Lisieux.

Aujourd'hui, cette aventure européenne constitue une opportunité unique de valoriser notre territoire à travers le parcours de ces jeunes lexoviennes. Leur présence à Madrid sera l'occasion de démontrer la qualité du tissu associatif local, l'engagement des bénévoles qui le font vivre et le talent de la jeunesse de Lisieux.

Cependant, le déplacement d'un groupe de vingt-six danseuses et de leurs accompagnateurs représente un coût particulièrement important. Malgré les nombreuses actions déjà engagées par l'association et les familles (ventes *notamment sur le marché de Lisieux,* recherche de partenaires, mécénat, financement participatif), le budget nécessaire demeure conséquent.

C'est pourquoi, l'association demande une subvention exceptionnelle qui lui permettra de concrétiser ce projet dans les meilleures conditions, et de donner à chacune des danseuses qualifiées la possibilité de participer à cet événement majeur.

Ainsi, afin de témoigner à cette association locale son soutien, et de ne pas fragiliser sa situation financière, la Ville de Lisieux propose de l'accompagner à titre exceptionnel à hauteur de 1 500 euros.

Sur le rapport de Mme GARNIER, le Conseil Municipal :

- DÉCIDE d'accorder à l'association CHORE'ART une subvention exceptionnelle de 1 500 euros ;
- DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice en cours ;
- AUTORISE Monsieur le Maire ou Madame l'Adjointe au Maire déléguée à la Vie associative à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La délibération, mise au vote, est adoptée comme suit :

- **33 POUR** : Hessam BOUSSELMA, Johnny BRIARD (P), Clément CAREL, Nathalie COTTRON, Laurent DELANOË, Jean-René DESMONTS, Beriwan DIESSLER, Nathalie DIJOLS (P), Morgane GARNIER, Cindy GODEY (P), Monique GREFFET, Xavier GRIVEL,

Sébastien LECLERC, Corinne LECOURT, Florian LÉPINE, Laëtitia MULLER, Vincent OTHON, Angélique PÉRINI, Guillaume PHILIPPE, Emilie PREVOST, Hervé SELLE (P), Bruno TOURNABIEN, Caroline VERHAEGHE, Dominique DEMORÉ, Paul MERCIER, Jean-Marc MOTTIER, Isabelle RAYNAUD, Olivier TRUFFAUT (P).

- **0 CONTRE**
- **0 ABSTENTION**

DÉLIBÉRATION 2026-114 Associations sportives subventions exceptionnelles – versement année 2026

À l'occasion de la prochaine cérémonie en l'honneur des sportifs prévue le 12 octobre 2026, la Ville de Lisieux souhaite afficher son soutien aux athlètes Lexoviens titrés terminant sur un podium au niveau régional ou national, en accordant une subvention exceptionnelle de 300 € aux associations suivantes (pour un montant total de 7 200 €) :

Au titre de la récompense des sportifs de haut niveau :

Associations	Subventions accordées
ASSOCIATION DES RANDONNEURS DU PAYS D'AUGE (ARPA)	300€
BILLARD CLUB LEXOVIEN	300€
CHORE'ART	300€
ECURIE TROT A PONEY	300€
ESCRIME LISIEUX	300€
GYM LISIEUX	300€
LES ARCHERS DU CŒUR DU PAYS D'AUGE (ACPA)	300€
SHIN GHI THAI	300€
LEXOVI'S TAEKWONDO DOJANG	300€
LISIEUX HALTEROPHILIE	300€
LISIEUX NORMANDIE NATATION	300€
RAINETTES DU PAYS D'AUGE TRIATHLON	300€
PAYS D'AUGE BADMINTON	300€
6'PAT CLUB	300€
TENNIS CLUB ATHLETIQUE LEXOVIEN	300€
VOLLEY BALL CLUB ATHLETIQUE LEXOVIEN	300€
ULTRA SKATE CLUB	300€
CAL HANDBALL	300€
CAL ATHLETISME	300€
RAGING KICK LISIEUX (RKL)	300€
RING OLYMPIQUE LEXOVIEN	300€

ECHIQUIER LEXOVIEN	300€
CAL KARATE	300€
SECTION LEXOVIENNE DE RUGBY	300€
TOTAL :	7 200€

La Ville souhaite également soutenir comme chaque année des jeunes talents sportifs - engagés dans des filières sport-études ou sélectionnés par des centres de formation régionaux et/ou nationaux – à des fins de soutien dans leurs parcours et pour leurs besoins logistiques, en accordant cette année 2026 une subvention exceptionnelle à destination de chaque jeune nommé ci-après :

Associations - Jeunes talents	**Sport-études ou centre de formation régional/national**	**Subventions accordées**
6'PAT CLUB : Nola CUILLIER	Centre de formation national	700 €
TENNIS CLUB ATHLETIQUE LEXOVIEN : • Lisa MALLASSINET	Centre de formation régional à Honfleur	500 €
LISIEUX NORMANDIE NATATION : • Alicia TIZIBOUALI	Sport-études Notre-Dame	200 €

ECHIQUIER LEXOVIEN : • Gwénaël GOBARD • Naïa JOSSIN-RODRIGUES • Raphaël TOUROUDE • Gaël ANDRE • Gaspard DELANOE • Ethan LIM • Eden RUELLAND • Gustave DECOSTER • Pierre NASS	 Sport-études Gambier Sport-études Gambier Sport-études Gambier Sport-études Gambier Sport-études Gambier Sport-études Gambier Sport-études Gambier Sport-études Gambier Sport-études Gambier	 300 € 200 € 200 € 300 € 200 € 400 € 200 € 200 € 200 €
CAL ATHLETISME : • Gabin PROUTEAU	 Sport-études Caen	 400 €
TOTAL		4 000€

<u>Sur le rapport de M. GRIVEL, le Conseil Municipal :</u>

- APPROUVE l'attribution des subventions exceptionnelles aux associations présentées dans le rapport ci-dessus ;
- DÉCIDE de procéder au versement de ces subventions ;
- AUTORISE le Maire ou l'Adjointe au Maire déléguée aux Sports et à la Vie Associative à signer tout document relatif à cette affaire.

La délibération, mise au vote, est adoptée comme suit :

- **32 POUR** : Hessam BOUSSELMA, Johnny BRIARD (P), Clément CAREL, Nathalie COTTRON, Laurent DELANOË, Jean-René DESMONTS, Beriwan DIESSLER, Nathalie DIJOLS (P), Morgane GARNIER, Cindy GODEY (P), Monique GREFFET, Xavier GRIVEL, Sébastien LECLERC, Corinne LECOURT, Florian LÉPINE, Laëtitia MULLER, Vincent OTHON, Angélique PÉRINI, Guillaume PHILIPPE, Emilie PREVOST, Hervé SELLE (P),

Caroline VERHAEGHE, Dominique DEMORÉ, Paul MERCIER, Jean-Marc MOTTIER, Isabelle RAYNAUD, Olivier TRUFFAUT (P).

- **0 CONTRE**
- **0 ABSTENTION**

DÉLIBÉRATION 2026-115 Commission locale d'évaluation des charges transférées - désignation du représentant de la ville

En vertu de l'article 1609C nonies C du Code Général des Impôts, une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges (CLECT) a été créée en 2017 dans le cadre de l'ancienne Communauté de communes, remplacée aujourd'hui par la Communauté d'agglomération Lisieux Normandie.

Elle est composée de membres des Conseils municipaux des communes concernées et chaque Conseil municipal dispose d'un représentant. La CLECT a plusieurs missions, dont notamment, l'évaluation des coûts induits par les transferts de compétences entre les communes et la Communauté d'agglomération.

Dans la mesure où aucune disposition législative ou réglementaire ne prévoit expressément que les membres de la CLECT sont élus, il appartient au Conseil municipal de décider du mode de scrutin pour procéder à l'élection de son représentant à la CLECT.

Il est proposé par conséquent de procéder à la désignation du représentant titulaire de la Ville de Lisieux et de son suppléant au scrutin public binominal à main levée à un tour, à la majorité relative des suffrages exprimés.

Sur le rapport de M. DESMONTS, le Conseil Municipal :

- DÉCIDE de procéder à la désignation du représentant titulaire de la Ville de Lisieux et de son suppléant au scrutin public binominal à main levée à un tour, à la majorité relative des suffrages exprimés ;
- DÉSIGNE M. Sébastien LECLERC pour le siège de titulaire avec M. LEPINE comme suppléant.

La délibération, mise au vote, est adoptée comme suit :

- **26 POUR** : Hessam BOUSSELMA, Johnny BRIARD (P), Clément CAREL, Nathalie COTTRON, Laurent DELANOË, Jean-René DESMONTS, Beriwan DIESSLER, Nathalie DIJOLS (P), Morgane GARNIER, Cindy GODEY (P), Monique GREFFET, Xavier GRIVEL, Sébastien LECLERC, Corinne LECOURT, Florian LÉPINE, Laëtitia MULLER, Vincent OTHON, Angélique PÉRINI, Guillaume PHILIPPE, Hervé SELLE (P), Bruno TOURNABIEN, Caroline VERHAEGHE.

- **0 CONTRE**
- **7 ABSTENTIONS :** Dominique DEMORÉ, Paul MERCIER, Jean-Marc MOTTIER, Isabelle RAYNAUD, Olivier TRUFFAUT (P), Emilie PREVOST.

DÉLIBÉRATION 2026-116 Mise à disposition d'un fonctionnaire territorial auprès de la commune de Beynes

Dans le cadre de son évolution professionnelle, Monsieur François CALLAND, titulaire du grade d'attaché territorial hors classe, souhaite rejoindre la commune de Beynes (78), qui a manifesté son intérêt pour son profil afin de lui confier les fonctions de directeur de l'administration.

Afin de concilier le respect du cadre réglementaire applicable aux emplois territoriaux avec la nécessité de permettre à l'agent de poursuivre son parcours professionnel dans des conditions adaptées, il est proposé de recourir au dispositif de la mise à disposition.

Cette mise à disposition présente un intérêt partagé pour les deux collectivités : elle permet à la commune d'accueil de bénéficier de l'expertise et de l'expérience d'un cadre territorial confirmé, tout en offrant à l'agent la possibilité de poursuivre son activité professionnelle dans un nouvel environnement de travail.

Pendant la durée de la mise à disposition l'agent demeurera administrativement rattaché à la commune de Lisieux, qui continuera d'assurer sa gestion administrative et le versement de sa rémunération.

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, la commune de Beynes remboursera à la commune de Lisieux l'intégralité des rémunérations, charges sociales et frais afférents à l'emploi de l'agent, selon les modalités définies dans la convention de mise à disposition.

Cette mise à disposition serait prononcée à compter du 1er octobre 2026, pour une durée de trois ans, renouvelable dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

En vertu de l'article L. 512-12 du Code général de la fonction publique, l'organe délibérant de la collectivité d'origine doit être préalablement informé de la mise à disposition d'un fonctionnaire territorial.

Il est donc proposé au Conseil municipal de prendre acte de la mise à disposition de Monsieur François CALLAND auprès de la commune de Beynes, d'approuver les termes de la convention correspondante et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

Sur le rapport de Mme VERHAEGHE, le Conseil Municipal :

- PREND ACTE de l'information relative à la mise à disposition de Monsieur François CALLAND auprès de la commune de Beynes à compter du 1er octobre 2026, pour une durée de trois ans renouvelable ;
- APPROUVE le projet de convention de mise à disposition entre la Ville de Lisieux et la commune de Beynes, annexé à la présente délibération ;
- AUTORISE Monsieur le Maire, ou l'Adjointe au Maire déléguée à l'urbanisme, au logement et aux ressources humaines, à signer cette convention ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

La délibération, mise au vote, est adoptée comme suit :

- **29 POUR** : Hessam BOUSSELMA, Johnny BRIARD (P), Clément CAREL, Nathalie COTTRON, Laurent DELANOË, Jean-René DESMONTS, Beriwan DIESSLER, Nathalie DIJOLS (P), Morgane GARNIER, Cindy GODEY (P), Monique GREFFET, Xavier GRIVEL, Sébastien LECLERC, Corinne LECOURT, Florian LÉPINE, Laëtitia MULLER, Vincent OTHON, Angélique PÉRINI, Guillaume PHILIPPE, Hervé SELLE (P), Bruno TOURNABIEN, Caroline VERHAEGHE, Dominique DEMORÉ, Olivier TRUFFAUT (P).
- **0 CONTRE**
- **4 ABSTENTIONS :** Paul MERCIER, Jean-Marc MOTTIER, Isabelle RAYNAUD, Emilie PREVOST.

DÉLIBÉRATION 2026-117 Tableau des emplois permanents – mise à jour et tableau des effectifs – modification n°2

Conformément aux articles L.313-1 à L.313-4 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Sur le rapport de Mme VERHAEGHE, le Conseil Municipal :

DÉCIDE de créer l'emploi permanent figurant à l'annexe 1 à compter du 1er octobre 2026 :

- Un poste de gestionnaire administratif à temps non complet (23/35ème) - cadre d'emploi des adjoints administratifs

DÉCIDE de supprimer les emplois permanents figurant à l'annexe 1 à compter du 1er juillet 2026 :

- Un poste d'agent d'animation à temps non complet (19/35ème) - cadre d'emploi des adjoints d'animation
- Un poste d'agent d'animation à temps non complet (27/35ème) - cadre d'emploi des adjoints d'animation
- Un poste d'agent polyvalent du bâtiment à temps complet – cadre d'emploi des adjoint techniques
- Trois postes d'ATSEM à temps non complet (23/35ème) – cadre d'emploi des ATSEM / Adjoints techniques
- Un poste de responsable ACM à temps complet – cadre d'emploi des Adjoints d'animation / Animateurs
- Un poste de gestionnaire administratif à temps non complet (17.5/35ème) - cadre d'emploi des adjoints administratifs

PRÉCISE QUE les emplois pourront être occupés par des agents contractuels recrutés à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L.332-14 du Code Général de la Fonction publique.

Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2ème alinéa de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

Par dérogation, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement des articles suivants du Code Général de la Fonction publique :

- L332-8 1° : lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires territoriaux susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes ;
- L332-8 2° : pour les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le présent code ;
- L332-8 5° : pour les autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L 4, pour tous les emplois à temps non complet, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 % ;
- L332-24 à 26 : pour les contrats de projet ;
- L352-4 : réservé aux Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi des Personnes Handicapées ;

Le candidat recruté devra justifier d'une formation dans le domaine de l'emploi concerné et, devra être titulaire d'un diplôme au moins équivalent à celui demandé pour les accès aux concours de l'emploi. Sa rémunération sera calculée par référence aux grilles indiciaires des grades de catégories A, B ou C des filières concernées : l'indice brut de rémunération sera au

maximum l'indice terminal du dernier grade des cadres d'emplois concernés. Il prendra en compte le niveau d'étude ainsi que l'expérience du candidat.

En cas d'absence de l'agent occupant le poste permanent, la collectivité peut procéder au recrutement d'un agent contractuel en remplacement, sur la durée de l'absence, en application de l'article L332-13 du Code Général de la Fonction publique.

Le Maire sera chargé de la constatation des besoins de remplacement ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice brut terminal de la catégorie hiérarchique de référence.

APPROUVE les modifications de postes suivantes au tableau des effectifs (annexe 2) :

Créations :

- Un poste d'attaché hors classe à temps complet
- Trois postes de rédacteur principal de 1ère classe à temps complet
- Trois postes d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet
- Deux postes d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet
- Un poste d'adjoint administratif à temps non complet (23/35ème)
- Un poste de technicien principal de 1ère classe à temps complet
- Quatre postes d'agent de maîtrise à temps complet
- Six postes d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet
- Un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps non complet (33.5/35ème)
- Un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps non complet (30/35ème)
- Un poste d'animateur principal de 1ère classe à temps complet
- Deux postes d'animateur principal de 2ème classe à temps complet
- Un poste de Brigadier-chef principal à temps complet

Suppressions :

- Deux postes d'attaché à temps à complet
- Deux postes de rédacteur principal de 2ème classe à temps complet
- Un poste de rédacteur à temps complet
- Quatre postes d'adjoint administratif à temps complet
- Un poste de technicien principal de 2ème classe à temps complet
- Huit postes d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet
- Un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps non complet (33.5/35ème)
- Quatre postes d'adjoint technique à temps complet
- Un poste d'adjoint technique à temps non complet (30/35ème)
- Deux postes d'animateur à temps complet
- Un poste d'adjoint d'animation à temps complet
- Un poste d'adjoint d'animation à temps non complet (27/35ème)

- Un poste d'adjoint d'animation à temps non complet (19/35ème)
- Trois postes d'ATSEM principal de 2ème classe à temps non complet (23/35ème)
- Un poste de Brigadier à temps complet
- Un poste d'adjoint administratif à temps non complet (17.5/35ème)

DIT que la dépense en résultant sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au budget principal, chapitre 012, articles 64111 et 64131 ;

AUTORISE le Maire ou l'Adjointe au Maire déléguée aux Ressources humaines à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération ;

DIT qu'ampliation de la présente délibération sera transmise au Sous-préfet de Lisieux et au Trésorier principal de Lisieux.

La délibération, mise au vote, est adoptée comme suit :

- **29 POUR** : Hessam BOUSSELMA, Johnny BRIARD (P), Clément CAREL, Nathalie COTTRON, Laurent DELANOË, Jean-René DESMONTS, Beriwan DIESSLER, Nathalie DIJOLS (P), Morgane GARNIER, Cindy GODEY (P), Monique GREFFET, Xavier GRIVEL, Sébastien LECLERC, Corinne LECOURT, Florian LÉPINE, Laëtitia MULLER, Vincent OTHON, Angélique PÉRINI, Guillaume PHILIPPE, Hervé SELLE (P), Bruno TOURNABIEN, Caroline VERHAEGHE, Dominique DEMORÉ, Olivier TRUFFAUT (P).
- **0 CONTRE**
- **4 ABSTENTIONS :** Paul MERCIER, Jean-Marc MOTTIER, Isabelle RAYNAUD, Emilie PREVOST.

***-*-*-*-*-**

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DE M. LE MAIRE (situation arrêtée au 7 juillet 2026)

N°	Date	Objet	Elu référent
299	8/6	SAGE SERVICES ÉNERGIE -mission d'Assistance à la maîtrise d'Ouvrage	BRIARD Johnny
300	8/6	ESIO INGENIERIE Missions de Coordination du Système de Sécurité Incendie - Cathédrale Saint-Pierre	LECOURT Corinne
301	8/6	ADX GROUPE repérage amiante et plomb avant travaux -complexe sportif de Hauteville à Lisieux	VERHAEGHE Caroline
302	9/6	Exonération de loyers - Garages ALPHONSE ALLAIS - modification DM 246	LEPINE Florian
303	9/6	SARL ATELIER PREAU_ Marché 26MA011_Etude de faisabilité et de programmation d'un pôle associatif	VERHAEGHE Caroline
304	10/6	RÉGION NORMANDIE demande de subvention Réhabilitation École Saint Exupéry Maternelle B en Centre de Loisirs	VERHAEGHE Caroline
305	10/6	ASSOCIATION URBAN LEXODANCE URBAN DAY le 13 juin 2026	OTHON Vincent
306	10/6	BERGER LEVRAULT mise en place du module intervention eAtal	LECLERC Sébastien
307	12/6	BOUYGUES ENERGIES & SERVICES-Renouvellement des réseaux, préalable au réaménagement des résidences 1,3 et 17	VERHAEGHE Caroline
308	16/6	ORAPI HYGIENE - Avenant 3 au 22MA007-1 - Prolongation du marché de fourniture de produits d'entretien	LEPINE Florian

309	17/6	BERGER LEVRAULT abonnement légibase état civil et cimetière	LEPINE Florian
310	19/6	ASSOCIATION ULTRA SKATE CLUB URBAN DAY 13 juin 2026	OTHON Vincent
311	19/6	STUDIO BELFACE URBAN DAY 13 juin 2026	OTHON Vincent
312	19/6	SCOP ENCRE 31 reprise de consommables informatiques émission d'un titre de recettes	LECLERC Sébastien
313	19/6	CANUT ACCORD CADRE distribution de logiciels multi editeurs Prestation De Services Associées 2024-Aoo Multiediteurs	LECLERC Sébastien
314	19/6	DEPARTEMENT DU CALVADOS - Demande de subvention - Nettoyage et traitement des œuvres de la salle dorée de l'ancien palais épiscopal	LECLERC Sébastien
315	19/6	POLE MUSEAL LISIEUX NORMANDIE - Convention de dépôt - Oeuvres peintes - Espace Saint Jacques	LECLERC Sébastien
316	19/6	SMACL Assurances - Avenant 6 au 22MA015-1 Dommages aux biens - Hausse garantie exposition permanente sans incidence financière	LEPINE Florian
317	22/6	Concession cimetière de Mme Nadine DUREL	LEPINE Florian
318	22/6	Concession cimetière de Mme Michel LECOINTRE	LEPINE Florian
319	22/6	Concession cimetière de Mme Marie-Thérèse HOFER	LEPINE Florian
320	22/6	Concession cimetière de M. Jean-Philippe BIAS	LEPINE Florian
321	22/6	Concession cimetière de Mme Catherine MOREL	LEPINE Florian
322	22/6	Concession cimetière de M. Hervé MIAS	LEPINE Florian

323	22/6	Concession cimetière de M. Jean-Pierre MORIN	LEPINE Florian
324	22/6	Concession cimetière de Mme Elodie CAUQUIL	LEPINE Florian
325	22/6	Concession cimetière de Mme Claudia WILLIAMS	LEPINE Florian
326	22/6	Concession cimetière de Mme Isabelle LECLERC	LEPINE Florian
327	22/6	Concession cimetière de Mme Marie-Céline BLÉRIOT	LEPINE Florian
328	22/6	Concession cimetière de M. Jean-Pierre LANGLOIS	LEPINE Florian
329	22/6	Concession cimetière de M. Guy LESUEUR	LEPINE Florian
330	22/6	Concession cimetière de Mme Nicole LECOMTE	LEPINE Florian
331	22/6	Agence Nationale du Sport - Demande de subvention - Réhabilitation de la salle Pilorge - Gymnases Terray et Cerdan	VERHAEGHE Caroline
332	22/6	Animation poney avec le centre équestre La Chevauchée - 19 septembre 2026	OTHON Vincent
333	22/6	Back to 2000 - Big Ali - 10 juillet 2026	OTHON Vincent
334	23/6	Contrat pour la mise en place d'une initiation skateboard pour les enfants du CAC et du local La Pendule durant la période estivale - BRULON FRED	GODEY Cindy
335	23/6	Contrat pour l'hébergement et l'encadrement d'activités sportives pour un groupe de jeunes du local Oasis durant la période estivale - Tanguy MAS	GODEY Cindy
336	23/6	Contrat pour une initiation multisports pour les enfants du Centre d'Activités et de Créativité dans le cadre de l'académie des Sports	LEJEUNE Corinne
337	23/6	Signature d'un devis pour la production du PV de tentative d'expulsion et pour la réquisition du concours de la force publique - 10 rue d'Orival - Dossier contentieux M. BASTIEN c/ Ville de LISIEUX	LEPINE Florian
338	23/6	Signature d'un devis pour le contrôle des travaux de mise en sécurité des immeubles sis 121-127 rue Henry Chéron depuis l'expertise du 9 février 2025, concluant à un péril imminent et rédaction d'un rapport.	LEPINE Florian
339	23/6	Contrat pour une initiation hockey pour les enfants du CAC - CAL HOCKEY	GODEY Cindy
340	23/6	Feu d'artifice le 13 juillet 2026 - PLEIN CIEL	OTHON Vincent
341	23/6	Signature d'un protocole d'accord transactionnel pour indemniser Madame DESTOC Stéphanie	LEPINE Florian

342	23/6	Signature d'un protocole d'accord transactionnel pour indemniser Monsieur LEROY	LEPINE Florian
343	23/6	Commandement de payer en matière commerciale, dans l'affaire précontentieuse Ville de Lisieux c/ MK Alimentation pour loyers impayés	LEPINE Florian
344	23/6	PRAXIS JUSTICE - occupation illicite des citoyens français itinérants au 31p rue de La Vallée - Lisieux	LEPINE Florian
345	24/6	QUADIENT France - Signature d'un contrat de location d'une machine à affranchir le courrier	LEPINE Florian
346	25/6	POLE MUSEAL LISIEUX NORMANDIE - Convention de dépôt - Œuvres - Espace Saint Jacques	OTHON Vincent
347	25/6	Contrat d'engagement - Association ADVOCACY Normandie - Lisieux Plage	OTHON Vincent
348	25/6	Contrat d'engagement - Association Urban Dance - Lisieux plage	OTHON Vincent
349	25/6	LEXOVIVES KAYAK CLUB - Lisieux Plage	OTHON Vincent
350	25/6	Contrat avec SARL MEGO - collecte et traitement des mégots de cigarettes	BRIARD Johnny
351	25/6	Contrat avec ENEDIS pour le branchement au réseau d'électricité - 21 quai des Remparts	BRIARD Johnny
352	26/6	Permis d'aménager pour aménagement espaces extérieurs - complexe sportif NPNRU Hauteville	VERHAEGHE Caroline
353	26/6	Devis SEEL - démolition bâtiment 21 quai des Remparts à Lisieux	BRIARD Johnny
354	26/6	Devis NILFISK - Acquisition laveuse école Jean Macé	
355	26/6	Association les amis de la cathédrale de Lisieux - Convention de partenariat	LECOURT Corinne
356	29/6	Avenant à la convention d'Opération de Revitalisation de Territoire multisites de la CALN	VERHAEGHE Caroline
357	29/6	Achat d'un tracteur KUBOTA type FC4-441	BRIARD Johnny
358	29/6	Association CHORE ART - Démonstration danse moderne jazz - Lisieux plage	OTHON Vincent
359	29/6	SOENEN COORDINATION - Mission d'ordonnancement de pilotage et de coordination de chantier - Cathédrale Saint Pierre	LECOURT Corinne
360	29/6	Exploitation d'une fourrière automobile - Avenants de prolongation	LEPINE Florian
361	29/6	GROUPE PLG - Avenant 2 au 22MA007-2 - Prolongation du marché de fourniture de matériel d'entretien	LEPINE Florian
362	29/6	SCC - Acquisition d'une solution de gestion informatique unifiée "NINJAONE" via la CANUT	LECLERC Sébastien
363	29/6	SCC - Acquisition d'une solution de gestion informatique unifiée "NINJAONE" via la CANUT	LECLERC Sébastien

364	30/6	CONTES DU MONDE ET FLUTES ENCHANTEES - Spectacle fête de fin de centre du CAC	GODEY Cindy
365	30/6	ETRETAT AVENTURE - Séjour hébergement et activités - Local La Pendule sportives	GODEY Cindy
366	30/6	Régie d'avances des frais juridiques et d'administration générale - création	LEPINE Florian
367	30/6	Devis BEMAR STRUCTURE - analyse et note technique sur mur de soutènement en péril - square Joseph Etienne, côté rue du Maréchal Foch	LEPINE Florian
368	30/6	Avenant n°1 à la police d'abonnement de la sous-station n° 118 du réseau de chaleur bois - gymnase Gambier	BRIARD Johnny
369	30/6	Accord-cadre services de Géomètre, prestations topographiques et foncières - Multi-attributaires	BRIARD Johnny
370	1/7	Budget principal - Virement de crédits à hauteur de 299 350 €	LEPINE Florian
371	2/7	FIDUCIAL BUEAUTIQUE - Avenant 1 au 25MA005-1 fourniture de matériel de bureau - Remplacement index de révision des prix	LEPINE Florian
372	3/7	Demande de subvention au titre du FPRNM - Maitre d'œuvre de l'opération Falaise route d'Orbec	LEPINE Florian
373	6/7	Protocole D'accord Transactionnel Monsieur Et Madame Frontin - indemnisation plaques commémoratives	LEPINE Florian
374	6/7	Protocole D'accord Transactionnel Monsieur Et Madame Frontin - indemnisation de la stèle	LEPINE Florian
375	6/7	ASSOCIATION TMT démonstration et initiation dance Lisieux plage	OTHON Vincent
376	6/7	LYRA NETWORK contrat de service accès au service PayZen Mécénat Cathédrale Saint Pierre	OTHON Vincent
377	6/7	SCOP SARL – LES CHANTIERS DE DEMAIN diagnostic produits – équipements – matériaux et déchets	VERHAEGHE Caroline
378	7/7	GEDIMM - DPE ensemble immobilier 76 rue Fournet à Lisieux	LECLERC Sébastien
379	8/7	AVA SOFTS & SERVICES - Avenant 2 au 20CO078 utilisation du logiciel funéraire - Souscription à l'option signature électronique	LEPINE Florian
380	8/7	CARTEL CONCERTS Contrat de cession des droits d'exploitation - spectacle « TIWAYO concert Mosaïc la Salle - 4 décembre 2026	LEJEUNE Corinne
381		SANS OBJET	
382	9/7	DEPARTEMENT DU CALVADOS Convention D'attribution D'une Subvention dans le cadre du dispositif Lisieux se visite	OTHON Vincent
383	9/7	Convention DE PRÊT Exposition Saint-Jacques du 10 juillet au 14 août 2026	OTHON Vincent
384	9/7	Contrat De Cession Des Droits D'exploitation Association M4PROD le 13 juillet 2026	OTHON Vincent
385	10/7	NORMANET - Marché d'entretien de vitres des bâtiments communaux	LEPINE Florian

386	15/7	JONVAL JEAN-FRANÇOIS Convention DE PRÊT Exposition Saint-Jacques du 10 juillet au 14 août 2026	OTHON Vincent
387	15/7	Contrat De Cession Des Droits D'exploitation Caroline Bouachria Animation le 26 août 2026	GODEY Cindy
388	15/7	RESEAU ENVIRONNEMENT - Avenant 5 au 22MA017 MPGP - Prestations supplémentaires et augmentation du montant	LEPINE Florian
389	15/7	BUREAU VERITAS CONSTRUCTION - Avenant 1 au 22CO072 mission CSPS Cospéan - Augmentation du prix en raison de la prolongation des travaux	LEPINE Florian
390	15/7	AGENCE VINCENT PRUVOST - Avenant 1au MS01 du 24MA027 MOE requalification espaces publics Hauteville - Détermination définitive du prix de l'AVP	LEPINE Florian
391	15/7	PRAXIS JUSTICE - Signature d'un devis pour le constat de la désaffectation de la parcelle BO 223 à Lisieux	LEPINE Florian
392	17/7	DÉMÉNAGEMENTS LEBOURGEOIS - déménagement de mobilier scolaire avec Manutention - écoles de la ville de Lisieux	GODEY Cindy
393	20/7	Concession cimetière de M,Patrice TURLURE	
394	20/7	Concession cimetière de Mme Denise THIPHAGNE	
395	20/7	Concession cimetière de Mme Chantal DALLET	
396	20/7	Concession cimetière de M, Daniel LEFRANÇOIS	
397	20/7	Concession cimetière de M. Mike PRIE	
398	20/7	Concession cimetière de Mme Claudine BOULLIN	
399	20/7	Concession cimetière de M. Patrick RAUYER	
400	20/7	CF CUISINES CAEN achat et installation d'un lave-vaisselle restaurant de l'école Trevett	GODEY Cindy
401	20/7	CF CUISINES CAEN achat et installation d'un adoucisseur restaurant de l'école Jean Macé	GODEY Cindy
402	20/7	Contrat De Cession des droits d'exploitation Association ET'DANSE jeudi le 27 août 2026	GODEY Cindy
403	20/7	Contrat De Cession des droits d'exploitation Association escrime Lisieux du 17 au 21 août et du 24 au 28 août 2026	OTHON Vincent
404	20/7	Contrat De Cession des droits d'exploitation Association JM PRESTATIONS BY PLAYGROUND septembre en or	OTHON Vincent
405	21/7	SELDON FINANCE gestion de la solution partenaires du 01/01/2027 au 31/12/2030	LECLERC Sébastien
406	21/7	Contrat de cession des droits d'exploitation JORIS MARIN septembre en or	OTHON Vincent
407	21/7	Contrat de cession des droits d'exploitation - LES PETITS SABOTS DE L'OUDON - septembre en or	OTHON Vincent
408	21/7	KEOLIS LISIEUX NORMANDIE Convention – Utilisation bon de transport	GODEY Cindy
409	23/7	GEOLITHE - Mission MOE pour sécurisation de la falaise route d'Orbec	LEPINE Florian

410	23/7	Dépôt d'une déclaration préalable remplacement de la clôture existante, du portail et de deux portillons de la gendarmerie côté rue Jules Ferry	BRIARD Johnny
411	23/7	SEEL LAUGEOIS création sanitaires et réaménagement des vestiaires stade louis bielman – ancien bassin de la touque utilise par les associations sportives de karaté et de boxe	BRIARD Johnny
412	24/7	MILECLAIR - Avenant 1 au 24CO134 nettoyage des locaux des PFM - Prolongation du marché	LEPINE Florian
413	27/7	TAELYS abonnement annuel et prestation d'assistance au démarrage	LEPINE Florian
414	3/8	Maître BOUTHORS-NEVEU - Prestations juridiques ville de Lisieux / TOUZE - Convention d'honoraires (CX2026-08)	LEPINE Florian
415	3/8	BRETON Denis - Avenant n°3 à la convention - Autorisation d'occupation précaire et révocable - Locaux sis 6 rue du Président Coty	LEPINE Florian
416	3/8	Commandement de payer en matière commerciale, dans l'affaire précontentieuse Ville de Lisieux c/ MK Alimentation pour loyers impayés - complément	LEPINE Florian
417	3/8	Mission de Coordination Sécurité et protection de la santé - Projet d'aménagement des espaces publics dans le cadre du NPNRU - SOCOTEC	
418	3/8	COLAS - Travaux de reprise des joints des pavés de la place François Mitterrand	BRIARD Johnny
419	3/8	VEOLIA EAU - Travaux de renouvellement de branchements d'eau potable avec déplacement des compteurs - Résidence 17 rue Maurice Ravel	BRIARD Johnny
420	12/8	SAS TRAGIN ET ASSOCIES - AVENANT N°2 AU MARCHE N°24MA014-5 RELATIF A LA RESTAURATION ET L'AMENAGEMENT DE L'AILE COSPEAN DE L'ANCIEN PALAIS EPISCOPAL DE LISIEUX - LOT N°5 : CARRELAGE	
421	12/8	GAMILLY GROUPE SAS - AVENANT N° 1 AU MARCHÉ N° 26MA010-7 RELATIF AUX TRAVAUX DE REHABILITATION ET D'EXTENSION D'UNE ECOLE MATERNELLE EN CENTRE DE LOISIRS – LOT 7 : MENUISERIES INTERIEURES – PLATRERIE SECHE – PLAFONDS SUSPENDUS - AVENANT DE TRANSFERT	
422	17/8	Hébergement VM Bacchus - 150Go de sauvegarde (avenant au contrat n°26CO027)	BRIARD Johnny
423	17/8	Mise à jour diagnostic dalle béton parking avenue du Président René Coty - Centre commercial n°1 - NPNRU Hauteville	BRIARD Johnny
424	17/8	LETOURNEUR - Devis - restauration œuvres d'art salle dorée (ancien palais épiscopal)	BRIARD Johnny
425	19/8	Réengagement de 24 mois - Forfait mobile de Monsieur le Maire	BRIARD Johnny

426	24/8	Contrat de cession des droits d'exploitation pour le spectacle Hommage à Sister Act pour le concert de Noël du 20 décembre 2026 - Association SYLZELLE	OTHON Vincent
427	19/8	Signature convention avec le Refuge Animal Augeron et la clinique vétérinaire SCP MELIVET afin de prendre en charge la stérilisation et l'identification de 15 chats errants capturés sur le territoire de la commune	BRIARD Johnny
428	21/8	Signature d'un contrat de partenariat entre la Ville de Lisieux et l'association Sibemol	BRIARD Johnny
429	21/8	Demande de subvention auprès du Département du Calvados au titre du Contrat de Territoire pour la réhabilitation du complexe sportif de Hauteville	BRIARD Johnny

--*-*-*-*

Informations sur les différentes manifestations et événements.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

Le Secrétaire de séance,
Beriwan DIESSLER

Le Maire,
Sébastien LECLERC